

Réf: Dossier N° : 55607

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « MAXIMUN COMMUNICATION »

Siège social : ABIDJAN - COCODY Riviera palmeraie-rond-point, Place de la Renaissance, vers la SODECI, 31 BP 992 ABJ 31

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 11 Oct. 2018 reçus par Me ZEHOURI BERTIN PAUL-ARNAUD, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 17 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « MAXIMUN COMMUNICATION » .

Objet: Le conseil en communication, La stratégie marketing, L'événementiel, L'Intermédiation commerciale, L'Imprimerie, La Commercialisation de consommables d'Impression, La prise de participation dans toutes entreprises ivoiriennes ou Etrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe ; Et généralement toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY Riviera palmeraie-rond-point, Place de la Renaissance, vers la SODECI, 31 BP 992 ABJ 31

GERANT: Monsieur FRAN GOZE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27095 du 17/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24392 du 17/10/2018

